

des Flottes François & Angloise pour l'*Amérique*. Le Chevalier Keene, Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne, a déclaré, entre autres, que les Amiraux Boscowen & Mostyn avoient ordre d'éviter de commettre, pendant leur navigation, aucunes hostilités envers la Flotte de France, à moins que celle-ci n'y donnât lieu la première. Le Duc de Duras, Ambassadeur de France, a déclaré précisément la même chose pour ce qui regarde la Flotte de Sa Maj. Très-Christienne. Chacun des deux Ministres a fait connoître, que les armemens des deux Puissances se bornoient à leurs possessions respectives en *Amérique*, & au maintien des droits que chacune d'elle réclame depuis les cessions ou restitutions faites par le Traité d'*Utrecht*. Le Roi a appris avec beaucoup de plaisir ces dispositions. Mais ce qui ne l'a pas moins satisfait, c'est que le Comte de Migazzi, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales auprès de cette Cour, y a eu une conférence dont le sujet a été relatif aux démarches faites par l'Impératrice-Reine à *Londres* & à *Paris*, pour prévenir que les différends entre la Cour Britannique & celle de *Versailles* fussent portés à une extrémité aussi fâcheuse que le seroit celle d'une rupture. Sa Majesté a cru, ensuite de cette conférence, devoir charger le Comte de Migazzi de faire connoître dans les dépêches qu'il écrivoit à *Vienne*, combien elle étoit charmée de trouver d'autres Puissances dans des sentimens conformes à ceux où elle étoit sur ce sujet. Ainsi, l'attention de cette Cour va être fixée désormais sur les événemens qui ouvriront la scène dans le Continient des *Indes-Occidentales*.

II. Par des ordres que la Cour a envoyés aux